

Guide de saisie du Reporting

Fonctionnement et Activité des SSTI dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19

SEMAINE A PRENDRE EN COMPTE

Semaine précédant la semaine de saisie, pour les deux tableaux.

Ne pas cumuler avec les semaines précédentes.

RESSOURCES HUMAINES

Par souci de simplification, les effectifs sont à comptabiliser en personnes physiques.

Déclarer **les effectifs présents le mardi**. Si le mardi est un jour atypique, vous pouvez choisir un autre jour ou calculer au prorata du temps présent sur l'ensemble de la semaine, selon ce qui est le plus simple. L'essentiel est d'avoir le même mode de saisie sur les différentes semaines. C'est la proportion qui est importante.

Les effectifs dans la première colonne sont les effectifs totaux du Service.

Les congés et les RTT sont à comptabiliser dans la colonne « en arrêt (tout type d'absence) » ;

La colonne « chômage partiel » doit comptabiliser le nombre de personnes pour lesquelles le SSTI a demandé une activité partielle et pour lesquelles il a reçu une réponse positive ou pour lesquelles il est en attente de réponse.

ACTIVITE

Pour les visites réalisées dans les centres, les déclarer dans la colonne « en entreprise » qui s'entend « en présentiel » par opposition à « A distance ».

Nombre d'actions en milieu de travail	Ensemble des AMT prises en compte dans le Thésaurus AMT
Dont liées au Covid 19	Parmi les AMT de la ligne précédente, identifiez celles qui sont liées à la crise sanitaire COVID 19
Dont informations collectives délivrées aux entreprises (employeurs et salariés) sur le Covid-19	Vous pouvez utiliser, dans le thésaurus AMT Actions, les codes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels - amt1B0 - Produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise - amt1W0 - Informer le travailleur et sensibiliser à la prévention des risques professionnels - amt4A0 - Produire des supports d'information, des procédures pour le travailleur - amt4R0 Ajoutez les visioconférences, les newsletters et les informations transmises par une mailing list. Il convient de déclarer le nombre d'actions et non le nombre d'adhérents destinataires de mails groupés.
Dont conseils délivrés aux entreprises (employeurs et salariés) sur le Covid-19	Vous pouvez utiliser, dans le thésaurus AMT Actions, les codes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique - amt1T0 - Conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques - amt4P0 Dans le thésaurus AMT Moyens : Conseil - Mamt3 et fils : Mamt 31 à Mamt 3A Ajoutez les appels téléphoniques, les visioconférences et les mails individuels
Dont participations au CSE sur le Covid-19	Vous pouvez utiliser, dans le thésaurus AMT Moyens, le code <ul style="list-style-type: none"> - Participation au CHSCT / CSE / CSSCT - Mamt61

Nombre de visites d'information et de prévention d'embauche	Nombre total de VIP d'embauche, réalisées par les médecins et par les infirmiers
Dont salariés faisant l'objet d'un suivi médical adapté	Parmi les VIP d'embauche déclarées dans la ligne précédente, extraire celles qui ont concerné les salariés en suivi adapté
Nombre de visites d'embauche en suivi individuel renforcé	Nombre total de visites médicales d'embauche en suivi individuel renforcé réalisées pour les salariés
Nombre de visites de reprise	Nombre total de visites médicales de reprise
Dont salariés en suivi individuel renforcé	Parmi les visites de reprises déclarées dans la ligne « Nombre de visites de reprise », précisez celles qui ont concerné des salariés en suivi individuel renforcé
Dont salariés faisant l'objet d'un suivi médical adapté	Parmi les visites de reprises déclarées dans la ligne « Nombre de visites de reprise », précisez celles qui ont concerné des salariés en suivi individuel adapté
Nombre de visites à la demande	Nombre de total de visites médicales à la demande Nous recommandons d'ajouter les visites de préreprise non reportables, celles-ci n'ayant pas été prévues dans l'instruction de la DGT
Nombre d'avis d'inaptitude rendus	Nombre de personnes concernées par un avis d'inaptitude. Ne pas comptabiliser 2 fois la même personne si deux avis ont été rendus pour une même personne dans la même semaine (sachant qu'il est peu probable qu'il y ait 2 avis dans la même semaine pour une même personne)

EXTRACTION POUR LA DIRECCTE

Après avoir saisi vos données, cliquez sur « exportez sous Excel » en dessous du 2^{ème} tableau.

Dans le tableau RH supprimez les colonnes « Dont nb de personnes malades atteintes par le coronavirus » et « Nb de salariés en chômage partiel ».

Reformatez le tableau selon les consignes de la Direccte si besoin.

Envoyez le fichier à la Direccte.